

GESTION DES SOUS- PRODUITS (STERILES) ISSUS DE L'EXPLOITATION DES MINES D'URANIUM

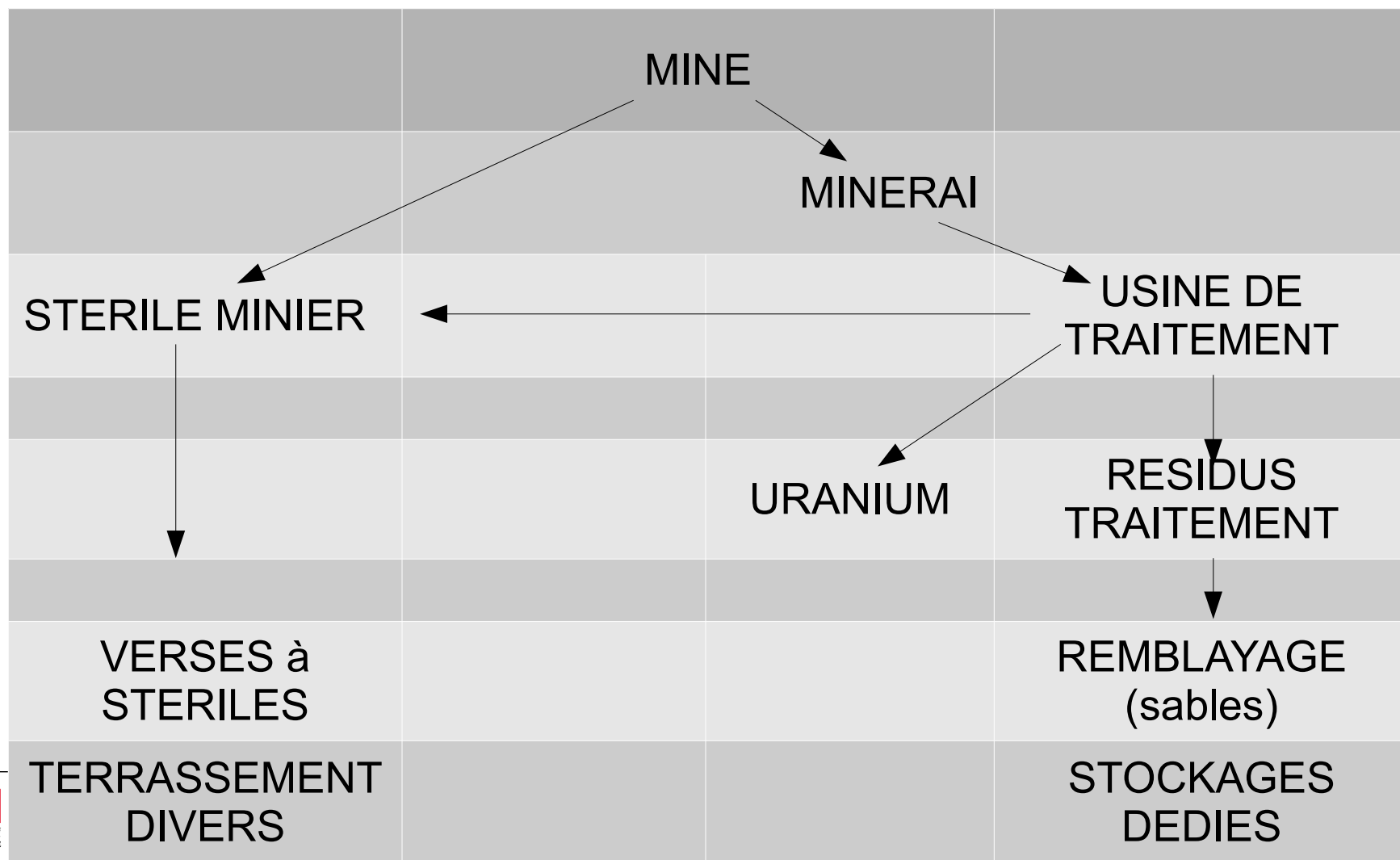
**Commission de suivi des sites
du 26 juin 2015**



SOMMAIRE

1. gestion des matériaux miniers
2. recensement des stériles → bilan de la consultation du public (livrets)
3. fiches « travaux » et exutoires envisagés
4. fiches « à discuter »

Gestion des matériaux miniers



Gestion des matériaux miniers

| | STERILES MINIERS | | MINERAI | RESIDUS |
|---------------------------------|------------------|--------|---------|---------|
| | VERSEES | AUTRES | | |
| France Millions de tonnes | 177 | 2 | 52 | 52 |
| DM Corrèze* Mt | 2,4 | 0,03 | 0,5 | 0 |
| Activité totale kBq/kg | 1 à 10 | | 100 | 100 |

Activité moyenne des sols : quelques centaines Bq/kg

** données issues du bilan de fonctionnement*

Recensement des stériles miniers

- **1990** : arrêt réutilisation stériles miniers
- **circulaire 22 juillet 2009** : Demande de recenser les sites et de traiter ceux dont l'usage est incompatible avec la présence de stériles
- **2011/2012** : achèvement du recensement en Limousin, information ASN/ARS/IRSN/DREAL, présentation résultats élus et CSS, (*pour la Corrèze le 03/11/11 puis 2013 et 02/07/14*)
- **16/05/13** : Mise en ligne des cartes de recensement sur le site internet DREAL
- **Circulaire 8 août 2013** : validation de la méthode de recensement et de traitement des sites

Recensement des stériles miniers

Circulaire 8 août 2013 : modalités de traitement des sites en fonction de la dose efficace ajoutée annuellement et de consultation sur les résultats du recensement

- Cas « **travaux** » : lorsque la DEAA moyenne $\geq 0,6$ mSv/an
Les zones classées dans le cas « travaux » feront l'objet d'une recherche systématique d'actions correctives. Les objectifs seront fixés en fonction d'un bilan coûts/avantages élaboré par AREVA et des préoccupations locales.
- Cas « **discussion** » :
Lorsque $0,3 \text{ mSv/an} \leq \text{DEAA moyenne} < 0,6 \text{ mSv/an}$ et $\text{DEAA max} \geq 0,6 \text{ mSv/an}$
ou lorsqu'il existe un débit de dose élevé sur une zone d'extension réduite (certains cas initialement classés en « abandon » par AREVA pourraient être concernés).
Les zones classées dans le cas « discussion » nécessiteront une évaluation plus spécifique pour statuer sur l'opportunité de la réalisation de travaux d'assainissement.
- **Autres cas** :
Tous les autres cas (dont notamment les cas « abandon » définis dans la méthodologie AREVA et non considérés ci-avant) ne donneront pas lieu à étude ou action particulière de la part d'AREVA.

Recensement des stériles miniers en Corrèze

Bilan de la consultation

23 communes investiguées (dont 3 hors survol - HS)

16 communes avec fiches correspondant à une présence de stériles : St privat, Davignac, Darazac, Egletons, Saint cirgues la loutre, Darnets, Auriac, Peret bel air, Saint Geniez o merle, Bonnefond, Bassignac le haut, Saint Julien aux bois, Soudeilles, millevaches (HS), la chapelle spinasse (HS), Meyrignac l'église (HS)

Consultation du public entre juillet et septembre 2014 :

Objectif : solliciter la mémoire individuelle et collective afin de signaler le cas échéant des lieux connus de réutilisation de stériles qui ne figureraient pas sur les livrets

Période estivale prolongée pour obtenir les remarques des habitants ainsi que potentiellement des propriétaires de résidences secondaires

Recensement des stériles miniers en Corrèze

Bilan de la consultation

4 signalements (en cours d'investigation par Areva) : sur les communes de Ambrugeat, Millevaches, Saint Geniez o merle et Servières le château.

NB : 2 signalements sur la commune de Saint-Cirgues-la-Loutre avaient été investigués suite à un premier signalement en 2012 ; la présence de stériles n'avait pas été identifiée, c'est pourquoi aucune fiche correspondante n'avait été établie.

Remarques « génériques » sur la méthodologie employée

La méthodologie (définition des scénarios, seuils de traitement...) a été validée au niveau national par la circulaire du 8 août 2013. En particulier, les scénarios correspondant à des chemins sont fixés à 400 h/an et sont déjà majorants (*cf. intervention de l'ADEX en CSS du 02/07/17 demandant une ré-évaluation*).

Recensement des stériles miniers en Corrèze

Bilan de la consultation

La chapelle spinasse : site du châtaignier non référencé car ancien site minier (sorti de police des mines).

Darazac : puy marinié également non référencé car ancien site minier

Saint Geniez o merle : des commentaires demandent un enlèvement de stériles sur chemins (moulin de chambon, ferme à ensagnac et chemin des tourelles) → Les chemins listés correspondent aux fiches 19B-178, 19B-175, 19B-176 et 19B-179. Parmi ces fiches, la 19B-178 correspond à un cas « a discuter » et les 3 autres sont en dessous du critère « abandon » de la circulaire de 2003.

La maire s'inquiète en particulier de la pollution diffuse de ces chemins à proximité de captages d'eau ou de rivière et se demande s'ils peuvent engendrer des risques pour la santé publique.

Saint-Julien-aux-bois : des commentaires demandent le lancement des travaux

7 Fiches « travaux »

Bilan

7 fiches « travaux » : fiches travaux reçues et dont le principe est validé (DREAL/ASN). Les travaux seront lancés en 2015, sous réserve de validation des lieux sur lesquels ils seront rapatriés (cf. PPT suivante)

Les stériles seront enlevés sur les zones identifiées sur les communes de : **darnets** (cour de ferme et chemin d'accès), **saint-cirgues-la-loutre** (cour de ferme et un auvent dans un camping), **saint-privat** (cours de 3 entreprises et chemin de lespinasse)

Fiches « à discuter » (2015 et +)

43 fiches relevant de cette catégorie en Corrèze

Areva a effectué les investigations complémentaires (hors 4 zones signalées pendant la consultation) :

- 1 fiche (19.1 C à La Chapelle Spinasse) « bascule » dans les cas « a travaux »
- Areva fera des propositions (travaux ou abandon) sur les cas « a discuter » qui seront analysées conjointement par les services de l'état (ARS, ASN et DREAL) puis présentées en CSS.